

Contentement . . .

Al-Wadi (Hadith al-Wadi), 6 juin 1934

Quant à la Chambre des députés, elle a approuvé hier la politique du Ministère dans la crise des Tribunaux mixtes, après cette longue et vaste interpellation — ce qui signifie, si nous avons des esprits capables de comprendre, qu'elle ne s'estime pas en droit d'aborder cette crise, sauf lorsque le Ministère le lui demande lui-même. Son autorité se limite donc au pouvoir exécutif ; la Chambre ne devrait rien proposer en vue de sa résolution. Et ne dites pas aux députés que la question des Tribunaux mixtes est une question purement égyptienne, alors qu'ils ont eux-mêmes déclaré que l'Égypte a le droit d'abolir ces tribunaux par une loi qu'elle promulguerait — une loi non négociable, ni dans sa rédaction, ni dans son abrogation. Et puisque la question dépend de la promulgation d'un droit appartenant à chaque Égyptien, c'est le droit de la Chambre des députés, ou du Parlement en général, de proposer la promulgation de cette loi — de la rédiger elle-même, en effet, et de suivre la voie nécessaire à sa promulgation. Ne dites pas cela aux députés. Cela leur a déjà été dit, et ils s'en sont détournés sans y prêter attention ; et vous ne devez pas vous montrer plus député que les députés eux-mêmes, ni plus soucieux des droits du Parlement que les membres du Parlement, quand bien même le Parlement ne posséderait ses droits que parce que ce sont les droits du peuple, qui l'a mandaté en son nom pour les protéger et les sauvegarder — voire pour les étendre et les accroître, dans la mesure où cela reste possible dans les limites de la Constitution.

Mais c'étaient là des propos qu'on pouvait tenir hier ; quant à les tenir aujourd'hui, cela n'est ni convenable ni possible, car on les qualifierait d'excès et d'outrance, et d'inclination au défi et au dépassement des limites. Et tant que les députés sont satisfaits et rassurés, tout va bien, et tout se déroule aussi bien que possible. Quant au Sénat, il s'est montré si satisfait qu'il s'est lassé de sa satisfaction, si rassuré qu'il s'est fatigué de sa quiétude, et a perdu tout goût pour se réunir — preuve en est que la majorité de ses membres a manqué la séance d'hier, et que seul un petit nombre s'est présenté, qui a attendu avec le président et le bureau plus d'une demi-heure, jusqu'à ce que l'attente se prolonge trop, et ils se sont dispersés après que le président eut annoncé que la Chambre ne pouvait se réunir faute de quorum légal, et après qu'il eut annoncé que la prochaine séance se tiendrait lundi.

Dieu seul sait si cette séance se tiendra bel et bien lundi, ou si la même majorité qui a manqué hier manquera encore. Le Sénat s'est rassasié de réunions, en est lassé, et s'en est détourné ; et voici venu l'été, qui aime le repos, les sorties, les voyages, et la jouissance du grand air et de la brise légère. Et si le Sénat n'était pas si confiant que les intérêts de la nation ne courent aucun danger, et n'ont rien à redouter, ni une majorité ni une minorité de ses membres ne se seraient absentes, et il n'aurait pas hésité à se réunir chaque jour, à toute heure de la nuit et aux extrémités du jour, pour veiller sur les droits, sauvegarder les intérêts, et préserver le bien public de toute perte. Mais puisque les affaires de l'Égypte sont confiées à un ministère de résolution et de détermination, il n'y a nul mal à ce que la Chambre se réunisse ou se disperse, nulle faute à ce qu'elle se fatigue ou se repose.

Les députés sont donc satisfaits et rassurés, et les sénateurs de même rassurés et satisfaits. Quant aux étrangers, ils étaient mécontents, et les voici satisfaits ; ils étaient en colère, et leur colère s'est tue ; ils étaient craintifs, et les voici rassurés ; ils étaient désespérés, et l'espoir leur sourit à présent, et l'attente les comble. Ils sont satisfaits en Égypte, et ils sont satisfaits en Europe, depuis que le président du Conseil a présenté sa réponse à l'interpellation avant-hier, faisant comprendre aux députés qu'ils ne devraient pas aborder la crise des Tribunaux mixtes sauf lorsque le gouvernement le souhaite. Et il a offert aux étrangers un bouquet de belles fleurs, joliment arrangé. Et comment ne seraient-ils pas satisfaits, quand le président de la Cour d'appel mixte avait contesté à la Chambre des députés le droit de s'occuper de ces tribunaux, tandis que le ministre de la Justice s'opposait au président sur ce point, permettant aux députés de s'occuper de toutes les affaires égyptiennes qu'ils voudraient — et les étrangers craignaient que tous les ministres ne fussent solidaires du ministre de la Justice sur ce point ? Or il est apparu, avant-hier, que les ministres sont d'un avis différent de celui du ministre de la Justice, et rejoignent le président de la Cour d'appel : que le Parlement ne devrait pas s'immiscer dans l'affaire des Tribunaux mixtes, sauf lorsque le gouvernement le lui demande lui-même, car c'est une affaire internationale qui ne concerne que le pouvoir exécutif seul.

L'homme se trompe et l'homme a raison, et il semble fort probable que le ministre de la Justice ait reconnu s'être trompé ; il est donc revenu de son erreur, est retourné au juste, et s'est solidarisé avec les ministres, après que les ministres eurent refusé de se solidariser avec lui. Et les députés ont accepté l'avis des ministres, l'avis du président de la Cour

d'appel mixte, et l'avis des étrangers. C'est donc le droit des étrangers d'être satisfaits — et satisfaits, ils le sont. Ils ont déclaré leur satisfaction en Égypte : leurs journaux ont publié force propos rendant hommage au président du Conseil, le remerciant, l'admirant, le louant — vous pouvez le lire dans le bulletin de la Bourse paru hier soir. Et ils l'ont déclaré en Europe aussi, si bien que leurs patries s'en sont trouvées satisfaites et réjouies, et lui ont adressé louanges et remerciements — vous pouvez le lire dans les dépêches de l'Ahrâm parues ce matin.

Tout va donc bien. Les députés sont satisfaits, les sénateurs sont satisfaits, les étrangers sont satisfaits, et les Anglais sont satisfaits. Les ministres ne vont-ils pas déjeuner à la table du Haut-Commissaire ce midi même ? N'est-ce pas là la preuve même de la satisfaction et de l'entente ? Il nous faut donc rendre grâce à Dieu, puisque tout va bien, et puisque nos maîtres et nos protecteurs, Égyptiens comme étrangers, sont satisfaits et réjouis.

Vous direz : mais le peuple égyptien, lui, n'est ni satisfait ni réjoui, ni en sécurité ni rassuré — il est au contraire mécontent au dernier degré, abattu au dernier degré, craintif au dernier degré, inquiet plus qu'on ne saurait l'être. Cela est peut-être vrai. Mais le peuple égyptien est libre : s'il le veut, il peut se soumettre et se résigner, trouvant ainsi le repos et l'apaisement ; et s'il le veut, il peut s'irriter et se révolter. Qu'alors le peuple égyptien regarde autour de lui : l'eau du Nil est abondante, et la mer a une eau plus abondante encore que celle du Nil. Qu'il boive de l'une ou de l'autre, car il pourra trouver dans l'une ou dans l'autre de quoi apaiser son mécontentement et sa colère, et le ramener à la sécurité et à la sérénité !

Aucun mal ne saurait atteindre l'Égypte, tant que les ministres, les sénateurs, les députés, les étrangers et les Anglais sont satisfaits.

Taha Hussein

Al-Wadi (Hadith al-Wadi), 6 juin 1934.